

Discours du Président

Colloque organisé par l’Autorité de la Concurrence sur la pratique du droit de la concurrence en Nouvelle-Calédonie et dans les autres collectivités d’outre-mer

(Seul le discours prononcé fait foi)

Monsieur le vice-président du Conseil d’Etat,

Messieurs les députés de la première et deuxième circonscription,

Monsieur le président du congrès,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le premier président de la cour d’appel de Nouméa,

Monsieur le procureur général,

Monsieur le président du tribunal administratif de Nouméa,

Madame la présidente de l’Autorité de la Concurrence nationale,

Monsieur la président de l’Autorité de la Concurrence de
Polynésie-Française,

Madame la présidente de l’Autorité de la Concurrence de
Nouvelle-Calédonie,

Mesdames et messieurs les autorités civiles et militaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des entreprises et des salariés,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi pour commencer, de saluer l'initiative de la Madame la présidente Aurélie ZOUDE-LE-BERRE, d'avoir organisé, à l'occasion du 1er anniversaire de l'installation de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, ce colloque sur la pratique du droit de la concurrence en outre-mer. J'en profite pour saluer Madame le rapporteur général, ainsi que tous les membres du collège de l'Autorité de la Concurrence.

Je voudrais ensuite remercier les éminentes autorités qui nous font l'honneur et le plaisir de nous faire profiter de leur précieuse expertise sur ce sujet important. Je pense à Bruno LASSERRE, le vice-président du Conseil d'Etat, qui, lorsqu'il était président de l'autorité de la concurrence nationale a largement contribué à la création de l'autorité calédonienne et qui dans ses nouvelles fonctions continue de soutenir la Nouvelle-Calédonie. Je pense également à Isabelle DE SILVA, qui est l'actuelle présidente de l'autorité métropolitaine de la concurrence. Je pense enfin à Jacques MEROT, qui est l'actuel président de l'autorité polynésienne de la concurrence.

Je profite de l'occasion pour également remercier tous les autres intervenants, en particulier Philippe GOMÈS, le député de la seconde circonscription, qui a joué un rôle déterminant pour la mise en place de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais enfin saluer le public, notamment les étudiants de l'université de la Nouvelle-Calédonie et de l'EGC, qui ont face à eux les meilleurs spécialistes du droit de la concurrence.

Mon exposé s'intitule : ***« L'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, une autorité administrative indépendante indispensable au développement économique du pays »***.

Je remercie la présidente de m'avoir confié ce thème qui me permettra de rappeler les enjeux calédoniens autour de la question du développement économique et du rôle que peut jouer une autorité de la concurrence.

En Nouvelle-Calédonie, plus qu'ailleurs, le développement économique a un sens et un rôle tout particulier à jouer tel que défini par le préambule de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998

Il nous indique d'abord qu'il nous appartient, je cite « *de poser les bases d'une citoyenneté, permettant au peuple d'origine de*

*constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une **communauté humaine** affirmant son **destin commun** ».*

Le préambule nous précise ensuite, je cite à nouveau « *que la taille du marché de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail **justifiant des mesures de protection de l'emploi local** ».*

Ce préambule consacre enfin et je cite encore « *le passé a été le temps de la colonisation, le présent et le **temps du partage par le rééquilibrage** ».*

Communauté humaine affirmant son destin commun, protection de l'emploi local, temps du partage par le rééquilibrage, sont trois fondements de l'Accord de Nouméa à valeur constitutionnelle, qui s'imposent à nous, donc aussi à notre modèle économique.

Et si ces piliers ont été posés, ce n'est pas pour l'esthétique littéraire, mais bien pour juguler les profondes inégalités calédoniennes.

Alors que la Nouvelle-Calédonie bénéficie, d'un niveau de vie parmi les 5 régions les plus riches de France, bien supérieur à celui de tous les départements et territoires d'outre-mer, 17% des

ménages vivent encore sous le seuil de pauvreté, soit 2,4 fois plus qu'en métropole, avec des disparités criantes entre les provinces. Le seuil de pauvreté s'établit à 35% dans la province Nord, à 52% dans les Iles loyauté, contre 9% en province sud.

Ces inégalités de revenus sont également mesurées par le taux de Gini ou le rapport inter-décile qui place la Nouvelle-Calédonie, en matière de répartition de richesse, au niveau des pays pauvres ou juste émergents. En Nouvelle-Calédonie 20% des ménages les plus riches captent près de 50% des revenus déclarés à l'impôt, tout en sachant, que dans notre pays, les dividendes n'y sont pas soumis.

Ensuite et à l'instar du constat effectué pour l'ensemble des territoires ultra-marins français, la Nouvelle Calédonie est confronté à la cherté des prix. Elle est même le plus mauvais élève de la République.

Et, si notre insularité, notre éloignement ou la taille réduite de notre marché nous permettent d'avancer quelques circonstances atténuantes, ces spécificités, comme on les appelle, ne suffisent pas à expliquer les niveaux de prix pour certains frôlant l'indécence, en moyenne supérieurs de 35% à ceux de la France métropolitaine et de 89% dans alimentaire, premier poste de dépenses des ménages les plus modestes.

Ces deux constats accablants sont la résultante de notre histoire. Une économie de comptoir tournée vers l'importation de produits à destination des consommateurs les plus solvables, contrôlée par un pouvoir économique concentré dans les mains de quelques acteurs puissants que l'on retrouve notamment dans l'import distribution, alimentaire et automobile ou dans les établissements bancaires et de crédits.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas encore parvenus à mettre en œuvre les orientations de l'Accord de Nouméa, le partage et le rééquilibrage ne sont pas au rendez-vous et constituent des freins à la construction de notre communauté de destin et j'y vois même le terreau de la délinquance qui se développe malheureusement dans notre pays.

Alors effectivement, Madame la présidente, l'autorité calédonienne de la concurrence a un rôle indispensable à jouer dans notre pays et c'est pour cela que nous nous sommes battus pour l'installer.

En déconcentrant l'économie calédonienne, en vous attaquant aux abus de positions dominantes, vous libèrerez la concurrence et participerez à la lutte contre la vie chère, deux verrous qui étouffent notre croissance et fragilisent notre cohésion sociale, voire notre avenir politique.

En favorisant la concurrence, vous participerez à soutenir la compétitivité de l'économie nécessaire tant aux entreprises qu'aux consommateurs ;

Vous suscitez la baisse des marges au profit des volumes ;

Vous encouragez l'innovation ;

Et donc vous contribuerez à libérer la croissance par la consommation, concept qui n'est pas encore acquis dans notre territoire.

Et c'est en cela, qu'à votre niveau, vous participerez à la mise en œuvre des orientations de l'Accord de Nouméa en favorisant le partage de la richesse par la baisse des prix.

Vous l'aurez compris, Madame la présidente, votre action en faveur d'une concurrence saine et loyale sera déterminante pour le développement économique de notre pays.

Mais rassurez-vous, je sais qu'il vous faudra du temps, qu'il vous faut connaître finement les rouages de notre économie et ses pratiques commerciales pas toujours vertueuses, que les enquêtes peuvent s'avérer compliquées et la démonstration des abus tout autant.

Mais avec la ténacité qui est la vôtre, je suis persuadé que votre action participera à moderniser notre modèle économique.

Rassurez-vous également, je sais que l'Autorité de la concurrence ne peut pas à elle seule tout faire et que les autorités publiques ont également un rôle déterminant à jouer.

Et soyez en sûr, c'est en quoi nous nous sommes engagés. Rendre notre économie plus durable et plus juste est notre crédo.

Nous nous sommes engagés dans le développement de la souveraineté économique pour lutter contre nos déficits commerciaux en favorisant nos activités exportatrices, nickel, biens et services, tourisme et en soutenant la création locale de valeur ajoutée locale et la création d'emploi à travers le développement des énergies renouvelables, de l'agriculture, de l'artisanat ou de l'industrie de transformation.

Souveraineté économique pour lutter contre l'évasion de nos capitaux et de notre épargne à travers notre volonté de créer un fonds d'épargne et d'investissement ;

Souveraineté économique enfin, en renforçant la formation initiale et professionnelle de notre jeunesse, en confortant, comme

je le disais, la création d'emploi sur le territoire, en « calédonisant » les emplois y compris au sein des compétences régaliennes de l'Etat et bien entendu en conférant à notre jeunesse une priorité à l'emploi dans le secteur privé, comme dans le public.

Pour conclure, Madame la présidente de l'Autorité de la concurrence, je sais que nous pouvons parfois, à travers certaines de nos politiques contrarier la liberté du commerce ou de l'industrie, la liberté d'importer ou le libre jeu de la concurrence, mais je sais aussi que vous le comprenez car nous poursuivons d'autres objectifs d'intérêt général comme nous y engage l'Accord de Nouméa.

Je vous remercie de votre attention.